

Avis n° 2009/06-11
relatif à l'habilitation de l'Université de Marne-la-Vallée
à délivrer des titres d'ingénieur diplômé

- Vu la demande présentée par l'Université de Marne-la-Vallée
- Vu le rapport établi par G. Beaume (rapporteur principal) et M.C. Portmann (expert) et présenté lors de la séance plénière des 9 et 10 juin 2009

LA COMMISSION DES TITRES D'INGENIEUR A ADOPTE LE PRESENT AVIS :

La formation des ingénieurs est effectuée au sein d'une d'UFR de l'université depuis 2002; elle est orientée vers les formations professionnelles par la voie de l'apprentissage en partenariat avec l'association Ingénieurs 2000.

La stratégie de l'établissement est de développer des filières à petits effectifs (maximum 36 élèves), spécialisées et adaptées au marché. Il développe plus particulièrement la formation par l'apprentissage.

Il y a actuellement 4 filières regroupant 350 apprentis-ingénieurs :

- Filière MFPI (1997) – Maintenance et Fiabilité des Processus Industriels
- Filière IR (1998) – Informatique et Réseaux
- Filière GM (1999) – Génie Mécanique – Conception et production
- Filière GC (2008) – Génie Civil – Conception et contrôle dans la construction

L'objet de la demande de l'établissement est la création de deux nouvelles spécialités : « Objets communicants » et « Informatique Géomatique ».

Pour la spécialité demandée « objets communicants », la CTI note qu'elle vise à intégrer l'informatique, l'électronique et les réseaux télécoms. Le profil visé pour l'ingénieur est celui d'un généraliste de l'informatique et des télécoms qui possède une connaissance pointue de l'électronique embarquée et des communications sans fil sur faibles distances avec ou sans contact.

La spécialité « Informatique Géomatique » vise à développer - en partenariat avec l'Ecole Nationale des Sciences Géographiques - des compétences pour l'élaboration et la maintenance de systèmes d'informations géographiques (SIG). Le profil visé s'appuie sur une solide compétence en programmation et en intégration de logiciels.

La CTI note que les deux projets, qui s'appuient sur une vraie demande du marché, sont bien construits. Le travail réalisé dans les « comités métiers » a permis de construire pour chacune des filières des programmes cohérents et complets.

La CTI souhaite cependant, qu'au delà de leur aspect immédiatement « vendeur », les intitulés des diplômes soient assez généraux et pérennes.

En conséquence, la CTI émet **un avis favorable pour une durée de 4 ans** (mise en phase avec le périodique) à compter de la rentrée 2009, à l'habilitation de l'université de Marne la Vallée à délivrer les titres suivants :

- *Ingénieur diplômé de l'Université de Marne-la-Vallée, spécialité Électronique et informatique*, en formation initiale sous statut d'apprenti.
- *Ingénieur diplômé de l'Université de Marne-la-Vallée, spécialité Informatique et géomatique*, en formation initiale sous statut d'apprenti.

/...

La VAE ne pourra être mise en œuvre qu'une fois les premiers diplômés sortis.

La CTI recommande de :

- Créer une véritable école interne à l'université de Marne la Vallée,
- Éviter les confusions de communication entre le nom de l'école et les structures externes associatives ou de CFA,
- Améliorer l'identification des personnels affectés aux formations,
- Introduire une expérience internationale dans la formation,
- Instituer l'approche compétence pour toutes les formations mises en œuvre par l'établissement.

La CTI recommande pour la spécialité « Informatique et géomatique » de formaliser par une convention le partenariat avec avec l'École Nationale des Sciences Géographiques

Délibéré en séance plénière à Neuilly-sur-Seine les 9 et 10 juin 2009

Le président



Bernard REMAUD